

### La déontologie au sein des entreprises du médicament : comprendre le rôle et les missions du CODEEM

>> Son doctorat en droit médical obtenu à l'université de Genève et ses premières années professionnelles dans la recherche et l'enseignement, ont donné à M° Ghislaine Issenhuth un goût prononcé pour les approches pluridisciplinaires de la médecine et du monde pharmaceutique. Ses activités professionnelles l'amènent à appréhender le droit de la santé et le droit pharmaceutique dans tous ses aspects, à la fois juridiques, scientifiques, sociologiques et éthiques. Une dimension qu'elle retrouve au sein du Codeem, dont elle est membre depuis 3 ans. Elle nous explique les enjeux de cette organisation et son rôle dans l'autorégulation de la profession.



Vous êtes membre du CODEEM depuis octobre 2017. Quelles sont les grandes missions du CODEEM au sein de la profession?

Le Codeem est une instance créée en 2011 dans un objectif d'autorégulation du secteur. Les entreprises du médi-cament ont voulu se doter d'un cament ont voulu se doter d'un instrument qui soit le gardien de la déontologie du secteur. Son rôle est de promouvoir et de faire respecter les règles d'éthique et de déontologie auprès de tous les adhérents du Leem. Pour cela, le Codeem édicte des dispositions déontologiques professionnelles appelées DDP.

Le Codeem déploie son activité autour de deux missions

- La prospective déontologique : - La prospective deoritologique : I s'agit d'identifier les sujets qui méritent d'être abordés dans une réflexion déon-tologique, et de proposer aux entre prises du médicament une évolution de Le Codeem a été créé par le Leem leur pratique

Le respect de la règle : A travers la section des litiges et sanctions, le Codeem assure un rôle de médiation lors de litiges et de sanction en cas de non-respect des règles déontologiques.

« Le Codeem est né de la volonté affichée de la profession de se doter d'une déontologie, et de se fixer un cadre contraignant. »

L'approche du Codeem est de prendre de la hauteur sur certaines thématiques et de proposer des solutions concrètes pouvant être implémentées dans les entreprises. La déontologie prend ses racines dans les pratiques du terrain et n'est pas déconnectée du quotidien des cortenires entreprises.

ent son indépendance peut elle être garantie ?

Le Codeem a été conçu par le Leem pour fonctionner de manière indépendante et impartiale. Certes, notre action a pour but d'apporter une réflexion et des solutions aux adhérents du Leem, soit plus de 260 laboratoires pharmaceutiques. Mais nous avons une autonomie financière et logistique qui garantit notre indépendance, sur le plan à la fois matériel et intellectuel.

La composition du Codeem en est également une bonne illustration. Ses 14 membres ont des profils très héérogènes. Certains sont adhérents du Leem, d'autres sont des parties prenantes (représentant dassociations de patients de l'Ordre des sages-femmes), d'autres des personnes qualifies (professeur éthique, spécialiste du marketing) ou encore des magistrats. La composition du Codeem en

L'indépendance se traduit égale-ment par le statut de ses membres : le mandat de 3 ans est non révocable ; nous devons signer une déclaration d'in-térêt renouvelée chaque année, et un engagement de confidentialité.

les pratiques du terrain

et n'est pas déconnectée

du quotidien des entreprises. »

« La déontologie prend ses racines dans

Le Codeem est né de la volonté affi-Le Codeem est né de la volonté affi-chée de la profession de se doter d'une déontologie, et de se fixer un cadre très contraignant, parfois plus que la loi elle-même. Les DDP sont un vrai instrument de régulation et pas unicuement une charte de bonnes pratiques : tous les achérents du Leem s'engagent à les respecter. De manifer très concrète, à titre d'exemple, les DDP sont infégrées dans les pratiques quotificipone, des dans les pratiques quotidiennes des Compliance Officer.

Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement du Codeem

Le Codeem est composé de deux

La commission déontologie qui - La commission deontologie qui regroupe l'ensemble de ses membres. Elle est chargée de réaliser un travail sur la prospective déontologique, rendre des avis et recommandations, donner des conseils à la demande d'un adhérent du Leem... Ses conseils sont toujours donnés sous le sceau de la

La section litiges et sanctions qui comprend 5 membres seulement : 2 magistrats et un membre de chacur des 3 collèges (parties prenantes. B collèges (parties prenantes, sentants de l'industrie, personnes qualifiées.) Cette section s'occupe de la médiation et du traitement des litiges et des notentielles sanctions

Les réunions du Codeem se tiennent une fois par mois, sur une demi-journée. Pour certains sujets, des petits groupes de travail peuvent se réunir pour avancer plus rapidement si nécessaire

codeen

Le Codeem peut s'autosaisir d'un sujet, ou bien être saisi par le Conseil d'administration du Leem. Par exemple, celui-ci nous a demandé de travailler sur la frontière entre l'information

# COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉONTOVIGILANCE des entreprises du médicament



LE SECRÉTARIAT PERMANENT

codeem

AFAR**107** 113

ment. Ce qui nous a amené à clarifier le statut du chargé d'information médicale et scientifique en région (dit MSL), au sein des DDP.

Les propositions de modification des DDP sont ensuite soumises au Conseil d'administration du Leem, qui doit donner son accord pour qu'elles entrent

### Quel est le rendu des travaux du

Nos travaux peuvent nous amener à revoir les DDP, mais pas nécessaire-ment. Une partie de notre activité porte sur des demandes plus générales sur lesquelles nous formulons des avis.

Nous publions également des documents interprétatifs type FAQ sur certains sujets, pour aider les adhérents dans l'application pratique des DDP.

Nos travaux sont publiés sur le site du Leem et peuvent être également diffusés plus largement. Par exemple, notre denier FAQ sur l'organisation des événements et congrès a été envoyé aux Ordres, aux sociétés savantes et à tous les partenaires qui travaillent avec l'industrie, pour les sensibiliser à ces

Il faut comprendre que les labora-toires travaillent au quotidien avec des parties prenantes qui ne sont pas tenues par les DDP. De ce fait, elles ne savent pas toujours comment respecter ces règles. C'est un sujet sur lequel le Codeem mène un travail de fond, afin de sensibiliser les parties prenantes et

« Les DDP sont un vrai instrument de

bonnes pratiques : tous les adhérents

du Leem s'engagent à les respecter. »

régulation et pas uniquement une charte de

« Le Codeem entend devenir un instrument de dialogue et de pédagogie avec l'ensemble de son écosystème et expliquer plus largement sa philosophie. »

pas nous adresser uniquement aux adhérents. Le Codeem entend devenir un instrument de dialogue et de péda-gogie avec l'ensemble de son écosystème et expliquer plus largement sa

Quel est l'intérêt de l'approche multidisciplinaire défendue par le Comité ? Que peut apporter la présence d'un juriste ?

Dès sa création, le Codeem a fait le choix de créer 3 collèges. Dans cette même volonté d'ouverture, il a été décidé en 2017 d'élargir ces collèges à 12 membres, au lieu de 9, pour intégrer namentoles, au lieu de 9, pour integrer des compétences autres : un expert du marketing, un représentant de l'Ordre des sages-femmes et un juriste. L'idée est toujours de s'enrichir de compé-tences nouvelles et complémentaires.

Le juriste apporte sa connaissance du droit, dans une profession qui est extrê-mement réglementée. Pour pouvoir apporter à la fois de la hauteur sur les sujets et des propositions concrètes, le Codeem a besoin d'une approche juridique sur la faisabilité de ses propositions au regard des contraintes de l'en ronnement. Réfléchir à des solutions pragmatiques et opérables implique

d'avoir une connaissance juridique pour réfléchir ensuite de manière plus ouverte.

Je ne suis pas la seule à apporter cette connaissance juridique au sein du Codeem puisque nous sommes plusieurs à être juristes de formation, dont un professeur en marketing de la santé, un directeur éthique et dévelop-pement ainsi qu'un compliance officer.

Avez-vous des exemples de dossiers sur lesquels vous travaillez actuellement?

Actuellement nos travaux portent sur

- La refonte des DDP : la Fédération La refonte des DDP: la Fédération Européanne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA), organisation européanne dont dépend le Codeem, a procédé à une refonte de ses trois codes d'éthique. Nous avons fobligation de transposer le code du EFPIA pour juin 2021. Un groupe de travail a été mis en place au sein du LEEM de concert avec le Codeem, afin de proposer un nouveau texte. Adapter un texte européen à nos contraintes nationales est un travail assez lourd!

- La réforme du Codeem : 9 ans anrès La reforme du Codeem : 9 ans apres sa création, le Codeem a entamé depuis plusieurs mois une démarche de prise de recul sur son activité, pour réfléchir à l'amélioration de ses pratiques et de son

#### Le Codeem a-t-il une action auprès des instances gouverne

Nous avons un rôle de conseil et d'alerte et pouvons saisir les Pouvoirs publics d'une question. Ce que nous avons fait concernant l'analyse de la base transparence.

Cette base s'avère être très difficile à lire et interpréter. Nous avons remonté ce point aux Pouvoirs publics, pour faire en sorte qu'elle remplisse mieux son rôle d'information du public.

Nous avons récemment sollicité Nous avons recemment somueur l'agence nationale de sécurité du médi-cament et des produits de santé (ANSM) sur un autre sujet délicat et récurrent, celui de l'usage des réseaux sociaux. Que fait-on des informations sur les réseaux codeux publisés nar les patients faisant. tait-on des informations sur les reseaux sociaux publiées par les patients faisant la promotion d'un traitement ou d'un médicament qui leur a réussi ? Entre liberté d'expression et publicité sur les médicaments, il est difficile de trancher...

Notre mission est de leur faire remonter ce type de problématiques.

Comment s'articulent les dispositions déontologiques avec la loi ? Pourquoi les DDP sont-elles certaines fois plus strictes que la loi elle-même?

Il y a lieu de bien différencier la réglementation - sur laquelle s'appuient les autorités de santé et la justice pour prendre des sanctions - et la déontologie. Notre action s'appuie uniquement sur la déontologie. Une sanction du Codeem ne sera prononcée que s'il y a méconnaissance des dispositions déon-tologiques professionnelles.

Le socle des DDP est la réglementa-Le socle des DDP est la réglementa-tion. Dans certains cas, elles peuvent en effet aller plus loin. La réflexion est la suivante : en tant qu'industriel, qu'est-ce que nous estimons raison-nable, éthique ? Prenons l'exemple des dépenses de repas en cas d'in-vitation d'un médecin dans le cadre d'un évènement : la loi impose de faire une demande d'autorisation au-delà de 50 euros. Le Codeem, lui, a estimé sur la base de critères dénortolgiques, que la dépense maximale ne devait pas répasser 60 euros. dépasser 60 euros.

Les DDP permettent également de clarifier des domaines dans lesquels la réglementation est très générale. Et de donner une ligne de conduite qui offre une uniformité de pratiques dans l'in-

« Les DDP permettent de clarifier des domaines dans lesquels la réglementation est très générale. Ét de donner une ligne de conduite qui offre une uniformité de pratiques dans l'industrie. »

Quelles sont les priorités du Codeem pour les années à venir ?

Nous aimerions élargir nos réflexions aux questions éthiques. Avec la crise sanitaire et les débats sur la loi de biodique, le beson s'est fait ressentir de ne pas nous limiter au strict cadre de ne dentrollegie. Cela ouvrirait la mission du Codeem qui, par son approche pluridisciplinaire, est naturellement tournée evers ces questions. C'est un des axes de la réforme en cours.

utre sujet : la relation avec les patients et les associations de patients. Comment le Codeem peut être force de proposi-tions sur ces questions ? Les nouvelles DDP vont intégrer les relations avec les

associations de patients mais demeure en suspens la question des patients et notamment des patients experts.

Enfin, le rapport entre l'industrie Enfin, le rapport entre l'industrie et le monde accidenique est une autre réflexion à mener. La crise sanitaire a montré boute la force des partenariats publics privés dans la recherche. Ils fonctionnent très bien et enrichissent le débat scientique. La question est comment organiser ces interactions tout en évitant toute suspicion de conflits d'intérêt.

Tous ces sujets sont passionnants... J'ai toujours beaucoup de plaisir à apporter ma contribution à la réflexion!

## QUE SONT LES DISPOSITIONS DÉONTOLOGIQUES PROFESSIONNELLES (DDP) ?

Les « Dispositions Déontologiques Professionnelles applicables aux entre-prises du médicament » réunissent l'ensemble des engagements déontolo-giques qui s'appliquent aux entreprises qui commercialisent des médicaments à usage humain. Elles posent les principes fondamentaux qui doivent guider chaque entreprise dans sa mission d'acteur de santé : respect de l'éthique et de la déontologie, qualité, fiabilité et clarté de l'information délivrée par les entreprises du médicament, L'apparage des relatives.

transparence des relations avec les acteurs de santé, respect de l'indépendance des partenaires de santé.

Elles sont régles par les textes ci-dessous :

\*\*Divers Codes de la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFFIA),

\*Code de la Fédération Internationale de Ilindustrie du Médicament (FIIM),

\*Code de la Fédération Internationale de Ilindustrie du Médicament (FIIM),

\*Coharte de Information par démarchage ou prospection visant à la promotion

des médicaments, · Charte pour la communication et la promotion des produits de santé (médi-caments et dispositifs médicaux) sur Internet et le e-media, · Charte triparite Leern / UDA / SPEPS de « l'information sur le médicament et la publicité rédactionnelle».